

THEMATIQUE	ENFANCE / JEUNESSE
CONTEXTE	
<p>La problématique enfance-jeunesse est au cœur des préoccupations pour l'ensemble des citoyens et des projets du territoire. L'arrivée de nouvelles populations appelle à la création de services pour les familles : garderies, écoles, centres de loisirs.... C'est aussi un enjeu majeur pour faciliter l'accès à l'emploi de manière égalitaire entre les hommes et les femmes, en permettant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale, d'autant plus quand le lieu de travail est distant du domicile et des services.</p>	
<p>De façon générale, l'accueil collectif pour les enfants et une animation jeunesse de qualité favorise la socialisation des enfants et l'implication des jeunes adultes dans la vie locale et contribuent au maintien des enfants sur le territoire, notamment dans les écoles.</p>	
<p>La création de services d'accueil de proximité permet également de maintenir les enfants sur le territoire, notamment dans les écoles.</p>	
<p>Le contexte national d'une politique enfance jeunesse volontariste de l'Etat est aujourd'hui en changement.</p>	
<p>Un engagement de l'Etat moins important :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ non prise en compte des - de 3 ans dans les effectifs scolaires ○ réorientation des crédits CAF/MSA dans le cadre des contrats enfance jeunesse (actuels et futurs) ○ fin du dispositif emploi jeune, et répercussion dans les budgets de fonctionnement des structures d'accueil 	
ELEMENTS DE CADRAGE	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Concernant les petits enfants <ul style="list-style-type: none"> - arrivées de nouvelles populations (pour l'année scolaire 2004-2005, 173 enfants de 4 ans supplémentaires, nés hors Pays, étaient scolarisés) - augmentation globale du nombre d'enfants de moins de 3 ans nés sur le Pays (le nombre de naissances entre 1999-2005 a augmenté de 16%) - un écart persistant entre offre et demande de garde (40,9 % d'enfants en 2000 contre 39,1% en 2005 pouvaient prétendre à un mode de garde) - difficulté de renouvellement des assistantes maternelles (479 assistantes en 2000, 447 en 2005) - certaines zones ne sont pas encore couvertes par un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) ○ Renégociation ou fin de certains dispositifs intervenant directement sur l'enfance jeunesse (Leader +, Contrat de ville du Carmausin ...) ○ Le sud du territoire, quant à lui, n'est pas totalement couvert pas les contrats enfance jeunesse ○ Une évolution de la fréquentation des Centres de Loisirs (surtout des 3-8 ans) ○ Un manque de structures d'animation pour les jeunes (12-25ans) sur certaines zones du territoire ○ Des difficultés de transport pour se rendre dans les structures d'accueil 	
<p>La plupart des communautés de communes ont une politique volontariste de développement des services enfance jeunesse, soutenue par les contrats enfance jeunesse CAF et certains dispositifs (Leader +, Contrat de ville....), qui ont permis :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ○ globalement un maintien du nombre de places proposées par les assistantes maternelles ○ une augmentation du nombre de places en accueil collectif (59 places supplémentaires pour 270 enfants de moins de 3 ans supplémentaires) de nouveaux projets en préparation ○ des expérimentations réalisées (lieux passerelles) ○ une augmentation du nombre de CLSH (41 actuellement) et un élargissement de leurs horaires d'ouverture ○ une présence importante de CLAE sur l'ensemble du territoire (2006 : 31 centres) ○ de nombreux projets d'animation jeunesse (en lien avec diverses association notamment la diffusion culturelle. ○ émergence de projets dans lesquels les jeunes sont réellement impliqués et accompagnés 	

PROBLEMATIQUE	
ENJEU - 1 - MAINTENIR ET ACCUEILLIR LES FAMILLES SUR LE TERRITOIRE	
-MESURE 1-1	DEVELOPPER ET RENFORCER L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET COLLECTIF DES 0-3 ANS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en réseau des professionnels et des parents (Création de RAM...) pour une valorisation, un développement et une professionnalisation des assistantes maternelles (Formation, information, lieu d'accueil enfants-assistantes maternelles, lieu et accueil parents-enfants...) ➤ Développement de centres de ressources (Livres, jeux pédagogiques...) ➤ Professionnalisation des structures (informatisation, formation, aide à la gestion...) ➤ Soutien aux initiatives innovantes et à une offre alternative (à domicile, itinérance des modes de gardes des enfants sur les territoires les plus éloignés des services existants, prise en compte des horaires atypiques et des demandes inopinées, nouvelles formes d'organisation de l'accueil collectif, espaces intergénérationnels, lieux passerelles...) ➤ Développement du nombre de places en structures multi-accueil (aide à l'équipement, au fonctionnement...) ➤ Mutualisation de moyens (pool de matériel, équipement, groupement d'employeurs...) ➤ Soutenir les actions d'aide à la parentalité
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu d'accueil collectif d'assistantes maternelles sur le Réalmontais - Centre Multi accueil de la Vaysonnié de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin - Centre multi accueil de Valence - Haltes garderies délocalisées à Monestiès et Mirandol - Espace accueil Parents Enfants de la Communauté de Communes du Carmausin - RAM de la Communauté de communes du Carmausin et développement du RAM du Réalmontais
-MESURE 1-2	ASSURER UN ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE HOMOGENE SUR TOUT LE TERRITOIRE ET SOUTENIR LE TRAVAIL EN RESEAU DES CENTRES DE LOISIRS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les projets éducatifs collectifs associant l'ensemble des acteurs de l'enfance (parents, éducateurs, enseignants, transporteurs, institutions, élus...) dans le cadre des territoires intercommunaux ou des bassins de vie ➤ Soutenir l'innovation et l'amélioration des pratiques au sein des Centres et hors Centres ➤ Encourager les centres à développer des actions de mutualisation (gestion, activités, projets, emploi...) ➤ Développement de nouvelles activités et projets innovants (en lien avec les acteurs proposant les activités sportives, culturelles, de loisirs et éducatives) ➤ Soutenir les actions d'aide à la parentalité
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de loisirs de La Vaysonnié, Monestiès et Mirandol - Rapprochement des centres de loisirs de Taïx et Cagnac
-MESURE 1-3	ASSURER UNE CONTINUTE DANS LES MODES D'ACCUEIL SCOLAIRE- EXTRASCOLAIRE DES ENFANTS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les initiatives relatives à la mise en réseau des différents professionnels de l'enfance (projets éducatifs communs...) ➤ Faciliter la création de lieu passerelle entre la garde extra-scolaire et l'école maternelle ou primaire ➤ Assurer le maintien des écoles en incitant au regroupement (regroupement pédagogique intercommunal, création d'établissements publics d'enseignement primaires EPEP...)

Projets identifiés	-Projet de création d'un EPEP sur Alban -Construction d'école à Saint Grégoire (RPI Saint-Grégoire/ Saussenac) -Regroupement d'école à Marsal (RPI Marsal/ Bellegarde) -Construction d'école sur le RPI Tanus/ Moularès
ENJEU - 2 - FAVORISER L'IMPLICATION DES JEUNES ET VALORISER LE TERRITOIRE	
-MESURE 2-1	DEVELOPPER L'ANIMATION JEUNESSE ET DONNER LES MOYENS AUX JEUNES DE S'EPANOUIR
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir la création de structures ou de réseaux d'animation jeunesse (faire intervenir des animateurs sur tout le territoire en recherchant les complémentarités...) ➤ Promouvoir et soutenir les animations innovantes (culturelles, musicales, environnement, santé...) ➤ Soutenir l'implication des jeunes et les échanges (associations de jeunes, développer les projets et chantiers thématiques...) ➤ Soutenir les micros projets de jeunes ➤ Aider les jeunes à sortir de leur territoire (échange entre structures, entre Pays...)
Projets identifiés	- Développement du Pôle Jeunesse à Réalmont
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES - FINANCIERS</u>	
Caisse d'Allocations Familiales / Mutuelle Sociale Agricole, Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale / Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Conseil Général81/ Conseil Régional, Education Nationale	

CONTEXTE

La demande croissante d'information des citoyens sur les services publics et les différents organismes sociaux se traduit souvent par une multiplication de l'offre d'informations avec des outils peu conviviaux et parfois difficiles d'utilisation.

Le désengagement progressif de l'Etat sur les services publics, notamment en milieu rural, implique progressivement les communes et communautés de communes pour assurer la continuité du service et la prise en charge de son organisation.

Les difficultés d'accès à l'information et aux services constituent pour les habitants des territoires ruraux, de nouvelles formes de discriminations sociales et spatiales:

- Importance des distances et coût des déplacements
- Inadéquation des horaires d'ouverture avec l'évolution des rythmes de vie (articulation des temps de vie)
- Secteurs non couverts par les technologies de l'information (réseaux de téléphonie, haut débit Internet)

Des supports d'information via l'outil Internet en croissance forte qui nécessitent non seulement des équipements adaptés mais aussi d'accompagner les personnes les moins aguerries à ces technologies (ex : multiplication des télé procédures)

Malgré la faible densité de population observée sur une grande partie du territoire, le Pays Albigeois et Bastides est suffisamment maillé en bourgs centre pour y maintenir et y développer des pôles de services attractifs. A contrario, beaucoup de communes rurales ne disposent ni service de proximité ni de l'accès haut débit Internet.

Les communes, et plus particulièrement les secrétariats de mairie, sont de plus en plus sollicités par les habitants (nouveaux et anciens) pour des demandes d'informations sur des domaines très divers (culture, social, animation locale,...), sans avoir le temps ni les moyens d'y répondre.

Des points d'accueil et d'information ont émergé depuis plusieurs années, notamment dans le cadre des différents programmes d'initiatives communautaires Leader. Ceux ci sont pour la plupart portés par des collectivités locales ou des associations ; la réflexion sur la pérennisation de leur action doit intégrer le manque de moyens de fonctionnement et l'amélioration de leur lisibilité par le public.

Les organismes sociaux sont inégalement répartis sur le territoire et une meilleure articulation des différentes permanences devrait contribuer à améliorer leur lisibilité et à renforcer leur action sur le terrain.

ELEMENTS DE CADRAGE

-Sur les 8 communautés de communes rurales, seules 5 disposent d'un lieu accueil et d'information pour le public.

-37 Communes sur 119, que compte le Pays Albigeois et Bastides, ont moins de 80 % de leur foyer éligible à l'ADSL fin 2006 (et 13 communes sont à moins de 10%).

-Moins de 20 communes ont un accès Internet public sur le Pays et 43 % n'ont qu'un seul poste à disposition du public.

PROBLEMATIQUE	
ENJEU - 1 – REEQUILIBRER LE TERRITOIRE EN MATIERE D'ACCES A L'INFORMATION ET AUX SERVICES	
MESURE 1-1	FAVORISER L'ACCES HAUT DEBIT INTERNET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Corriger les déséquilibres territoriaux en terme d'équipement haut débit (appel à projets de la Région...) ➤ Permettre aux habitants, aux entreprises et aux différents acteurs socio économiques de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'information et aux services (actions de communication, mise en réseau des acteurs...) ➤ Développer le nombre de points publics d'accès Internet, ainsi que leur niveau d'équipement, dans le cadre d'un réseau local organisé.
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Projets Cyberbase du Carmausin et du Réalmontais - Projet équipement haut débit sur Marsals - Projet équipement haut débit sur la CC du Réalmontais
MESURE 1-2	FAVORISER L'EMERGENCE DE LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION SUR LES BOURGS CENTRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place des lieux ressources identifiés par les habitants, qui rassemblent de l'information et des services les plus larges possibles et qui permettent d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne (s'appuyer sur le maillage de bourgs centres pour compléter le dispositif des points d'accueil et d'information...) ➤ Permettre à tous les habitants, notamment les personnes les plus en difficultés d'accéder à l'information et aux services de proximité (recherche d'emplois, logements, droits sociaux, ...).
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Projet centre intercommunal de ressources du Réalmontais - Projet de centres sociaux Cordes-Vaour, et Ségala - Maison de la citoyenneté de Carmaux
MESURE 1-3	AMELIORER LA FREQUENTATION DES LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendre les lieux d'accueil et d'information plus lisibles pour les habitants (communication et animation adaptées) ➤ Rassembler et mettre en cohérence les différents services et les différentes permanences des services sociaux décentralisés (Relais de Services Publics, Centre Intercommunal d'Actions Sociales...) ➤ Améliorer les conditions d'accueil sur les différents lieux ➤ Adapter les horaires d'ouverture et de permanences aux nouvelles conditions de vie des habitants (articulation des différents temps de vie : professionnels, familiaux et personnels, adaptation aux horaires de transport en commun ...).
ENJEU - 2 – RENFORCER L'ACTION DES LIEUX D'ACCUEIL ET D'INFORMATION ET LA QUALITE DES SERVICES PROPOSES	
MESURE 2-1	ACCOMPAGNER LES ACTIONS DE MUTUALISATION EN MATIERE DE PARTAGE D'INFORMATIONS ET DE COMPETENCES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager les nouvelles formes d'organisation qui permettent de mutualiser des moyens humains et techniques (label Relais de Services Publics...) ➤ Favoriser une négociation collective des lieux d'accueil et d'information avec les différents services publics et organismes sociaux (labellisation Relais de service public) ➤ Mettre en place des outils qui facilitent la gestion de l'information et permet sa circulation sur tout le territoire (base d'information partagée...)
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la labellisation RSP sur l'ensemble des lieux d'accueil et d'info du Pays - Constitution d'un système d'information territorial partagé au niveau du Pays

MESURE 2-2	MAINTENIR ET AMELIORER LES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les partenariats (création de RSP, développement du partenariat public-privé..) ➤ Soutien aux projets innovants d'actions de communication, permanences...) ➤ Adaptation des services aux besoins des habitants (aménagement d'horaires, de jours d'ouverture ou de permanences...)
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES</u>	
Etat (préfecture et ministère des finances), mairies, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Agence Nationale Pour l'Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, ASSEDIC, Conseil Général ⁸¹ , Chambres Consulaires, La poste, Direction Départementale de l'Equipement, Trésor Public	
<u>FINANCIERS</u>	
Europe : Programmes européens Leader+ et Leader IV	
Etat : Dispositif Relais de Services Publics, Contrat de Projet Etat Région	
Région : Contrat de Pays, Appel à Projets haut débit	
Département :	

CONTEXTE

Les projections 2000-2030 de l'INSEE pour le Tarn, prévoient une augmentation de 41% des personnes de plus de 60 ans et de plus de 68% pour les 75 ans et plus.

Dans le Tarn, 88% des personnes âgées de plus de 75 ans vivent à domicile.

L'allongement de la durée de vie entraîne des phénomènes de dépendance de plus en plus fréquents, qui génèrent des besoins médico-sociaux plus importants.

Ces besoins sont de deux types : l'hébergement collectif et le maintien à domicile.

L'offre de services évolue tant d'un point de vue qualitatif et quantitatif : on assiste aujourd'hui à une demande d'adaptation des services par les personnes âgées, les familles et un développement des services dit de confort.

Ce phénomène est à prendre en compte avec l'arrivée de jeunes retraités aisés qui viennent s'installer et qui recherchent une qualité de vie.

Une part non négligeable des personnes de plus de 75 ans migrent vers les centres urbains Albi ou Toulouse, sans doute à cause de difficultés liées au transport et à l'augmentation du degré de dépendance.

Les hébergements pour personnes âgées

Le nombre de places en établissements est entre 128 et 153 places dans le Tarn pour 1000 habitants de plus de 75 ans ce qui est supérieur à la moyenne de Midi Pyrénées.

Malgré le manque d'hébergements, les établissements privés semblent rencontrer des difficultés de remplissage. Les listes d'attentes sont longues et les personnes sont souvent obligées de rechercher une solution à l'extérieur du Pays ou de se rapprocher des enfants.

Les services d'aide à domicile couvrent l'ensemble du territoire et sont souvent portés par des structures associatives.

Depuis mai 2006, la loi « Boorlo » permet la mise en place « d'enseignes » qui proposent des plates formes téléphoniques à l'échelle nationale.

Ces plates-formes téléphoniques permettent à tous les ressortissants nationaux d'être orientés vers les opérateurs locaux et de bénéficier de la prestation recherchée. Il semble que le dispositif ne soit pas très utilisé au niveau local ou le contact de proximité reste privilégié surtout en milieu rural.

Les pôles du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) sont des lieux ressources d'accueil et d'écoute, des guichets de proximité à disposition des personnes âgées et de leur entourage.

Il a une vocation pluridisciplinaire qui prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins ou à l'accompagnement des personnes.

Le devenir du dispositif CLIC est en attente d'un positionnement de L'Etat et du Département.

ELEMENTS DE CADRAGE

-Sur l'ensemble du Pays 6 établissements offrent 146 places en logements foyers, 1616 places sont disponibles dans les 24 maisons de retraites et seulement 55 places dans les 3 établissements d'accueil temporaire

-14 ADMR sont réparties sur le Pays

-3 CLIC couvrent en partie le territoire du Pays Albigeois et Bastides

-12 communes accueillent une permanence des CLIC

PROBLEMATIQUE	
ENJEU - 1 - L'ENTRAIDE INTERGENERATIONNELLE A DOMICILE	
-MESURE 1-1	FACILITER LE MAINTIEN DES PERSONNES AGEES A LEUR DOMICILE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre en compte les besoins d'adaptation des logements ➤ Développer et soutenir les structures d'accueil de jour pour les personnes atteintes de troubles de type Alzheimer ➤ Aider et soutenir les initiatives innovantes, notamment celles qui accompagnent les « aidants » (ex : réseau d'accueillant familiaux) ➤ Valoriser les unités de vie passerelle entre la vie en institution et à domicile
Projets identifiés	C'VITAL
-MESURE 1-2	SOUTIEN AUX RESEAUX ET A LA PROFESSIONNALISATION
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir les pôles de proximité et aider la mise en réseau (CLIC, local pour les bénévoles...) ➤ Faire connaître les métiers liés aux services à la personne. ➤ Favoriser l'accès aux métiers de service (accès à la formation, campagne d'information...) ➤ Favoriser le partage de l'information entre les différents acteurs du territoire ➤ Améliorer la communication sur les services existants
Projets identifiés	- Projet C'Vital sur le Cordais et Vaourais par le regroupement des acteurs et de leurs compétences pour le maintien des personnes à leur domicile
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES</u>	
Conseil Général 81, Centre Local de l'Information et de la Coordination, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Hôpital d'Albi, Association de Soutien A Domicile, Aide à Domicile en Milieu Rural, Centre Européen de Formation et d'Information des Professionnels de Santé...	
<u>FINANCIERS</u>	
Conseil Général 81, DDAS, Conseil Régional, Europe.	

THEMATIQUE	SANTE – SANITAIRE ET SOCIAL
------------	------------------------------------

CONTEXTE

Le Tarn est classé troisième quant au nombre d'habitants par médecin 539, la Haute Garonne 1/405 habitants et l'Aveyron moins bien loti 1/655 habitants par rapport à Midi-Pyrénées

Le Pays se situe en ce qui concerne le nombre de médecins généralistes dans la moyenne française 1.16 médecins pour 1000 habitants et au dessus de la moyenne départementale.

Sur l'ensemble des communes du Pays, 53 possèdent au moins un service de santé : dentiste, infirmier, médecin généraliste, kiné ou pharmacie. Les chefs lieux de cantons ont tous au moins 3 services de santé mis à part Vaour qui n'a pas de professionnel.

Le Département est connu pour sa forte densité d'infirmiers, 50 communes ont un infirmier et 23 ne disposent que de ce type de service de santé.

La présence de ces praticiens ne semble pas être assurée dans l'avenir, aujourd'hui près de 30% des médecins généralistes a 55 ans et plus et d'ici 2010, à effectif constant, 53% se situeront dans cette tranche d'âge. Aujourd'hui les cantons les plus menacés sont Valdéries, Montredon, Monestiès et Alban. Cependant, la commune de Monestiès a d'ores et déjà pris l'initiative de créer une maison de la santé qui permet de regrouper les différents professionnels de la santé.

Il existe une réelle difficulté de coordination entre les différents professionnels qui exercent auprès des personnes âgées. Les missions des intervenants d'actes médicaux, médico-sociaux et d'aides aux soins d'hygiène quotidienne se complètent. Cependant, il existe des interconnexions dont il est malaisé d'en distinguer les corps de métiers compétents.

La permanence des soins en médecine est mise en place avec les médecins libéraux et l'organisation des permanences est établie pour 3 mois. Cependant, le centre 15 connaît des problèmes d'engorgement de régulation et les temps d'attentes peuvent dépasser 20 minutes.

L'association de régulation médicale libérale (ARMEL), est une plate forme de régulation qui permet, en contrepartie d'une cotisation annuelle, aux médecins de transférer leurs appels en cas d'absence. Le permanencier d'ARMEL identifie l'appelant et le médecin traitant appelé la demande du patient. Soit il organise une consultation à domicile par le médecin de garde du secteur soit transfère l'appel au 15.

ELEMENTS DE CADRAGE

-146 médecins généralistes sur le pays en 2006

-30% des médecins généralistes ont 55 ans et plus

PROBLEMATIQUE

ENJEU - 1 - ASSURER LA CONTINUTE DE LA PRESENCE MEDICALE EN MILIEU RURAL

-MESURE 1-1	FAVORISER LE MAINTIEN ET L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS EN MILIEU RURAL
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter l'installation de professionnels (maison de la santé, logement, ...) ➤ Action de soutien aux formes d'organisation innovantes et de nouveaux métiers (maisons médicales, regroupement de professionnels, réseau de médecins remplaçants, accès aux nouvelles technologies : télémédecine...) ➤ Anticiper l'évolution démographique des professionnels (observatoire du Pays,...)

Projets identifiés	- Maison de la santé à Monestiès
-MESURE 1-2	INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS ACTUELS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser les ressources existantes et les services médicaux rendus (plaquettes d'information, site Internet, ...) ➤ Communiquer auprès de la population (ARMEL, tours de gardes...) ➤ Mesures d'information et de promotion des métiers de santé et médico-sociaux ➤ Favoriser le lien entre les différents intervenants (établissements de santé, infirmiers, aide à domicile, soins médicaux...)
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES</u>	
<p>Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie, Union Régionale des Médecins Libéraux, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualisé Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Direction Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales/ Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, Aide à Domicile en Milieu Rural, Association de Soutien A Domicile, Association de Régulation Médicale Libérale</p>	
FINANCIERS	
<p>Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie</p>	

CONTEXTE

La plupart des commerces se concentrent dans les bourgs-centres qui constituent autant de pôles de services, ce qui est un élément majeur de leur attractivité pour l'implantation de nouvelles populations. Cependant, les conditions de pérennité de certains équipements ne sont pas toujours réunies.

On constate ainsi que dans certaines communes relativement importantes, certains services ne sont plus assurés que par des marchands ambulants ou par des tournées : ainsi, par exemple Cagnac les Mines, Tanus et Monestiès ne disposent d'un boucher ambulant qu'une fois par semaine...

Le dispositif « Transmission Reprise » du Conseil Général en collaboration avec la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie permet d'aider et d'accompagner individuellement les cédants qui le souhaitent dans le cadre d'une transmission d'activité avec le Fonds Départemental d'Aide à la Reprise.

Il n'y a pas pour autant de véritable étude de marché, l'assistance technique analyse la viabilité de l'entreprise au vu des résultats des années précédentes et met en place un suivi des artisans aidés par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à la Reprise.

L'évolution de la démographie de la population, des modes de consommation et des modes de vie (avec la dissociation et l'éloignement des lieux d'emploi, de consommation et de résidence) sont des éléments importants à prendre en compte.

De plus en plus, les personnes qui travaillent dans une commune éloignée de leur lieu de résidence sont tentées d'y réaliser l'essentiel de leurs achats, au détriment du commerce rural et même de certains services (école, crèche, vie associative et culturelle) s'ils ne sont pas adaptés à leur demande ou compatibles avec leurs horaires professionnels. Cette tendance est d'autant plus affirmée que les nouveaux habitants, d'origine urbaine, ont des habitudes et des demandes de consommation que les bourgs ruraux ont du mal à satisfaire.

Par ailleurs, la disparition de certains équipements en milieu rural rend les personnes en difficulté sociale ou restreintes dans leurs déplacements encore plus dépendantes voire complètement isolées dans certains cas.

En France, 30 % des entreprises sont susceptibles d'être reprises dans les 5 ans :

- la moitié des entreprises sont non viables car elles présentent des problèmes de structure
- seulement 50 % sont cessibles,

Le Tarn se trouverait dans cette moyenne.

L'âge des commerçants en activité et la vétusté de l'outil de production ne sont pas propices au développement des petits commerces, il est donc important de se préoccuper dès aujourd'hui du devenir de ces entrepreneurs.

Le développement de la qualité des services rendus et leur adaptation influencent fortement sur leur pérennisation et leur chance de reprise : c'est un enjeu important pour le maintien des services de proximité.

ELEMENTS DE CADRAGE

-4 communautés de communes disposent d'une offre commerciale limitée : Causses Nord Ouest (7 types), Cordais (9), Montredonnais (6) et Villefranchois (8).

-Toutes les communautés de communes ont au moins une boucherie-charcuterie, boulangerie-pâtisserie, salon de coiffure - soins de beauté, garage, et restaurant.

-Les commerces de proximité le plus représentés sur le Pays sont les boulangeries, les garages, les salons de coiffure et soins de beauté, et les restaurants.

-51 communes n'ont aucun commerce : près de 8% de la population ne trouve pas de commerce de proximité de première nécessité sur sa commune.

-Les pôles de services d'Alban, Montredon et Marssac : plus de 25% des chefs d'entreprise de plus de 55 ans.

-Les cantons qui présentent un effectif de chefs de plus de 55 ans se situent dans des zones les plus reculées du Cordais, de Vaour et Montredon.

-au minimum 18% des chefs d'entreprises du Pays ont 55 ans et plus

PROBLEMATIQUE	
ENJEU - 1 - MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL EN MILIEU RURAL	
-MESURE 1-1	ADAPTATION ET DEVELOPPEMENT DES COMMERCEs EXISTANTS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse prospective de la situation des services marchands, de leur évolution et de leur potentiel pour mettre en place une stratégie territoriale d'anticipation et d'accompagnement des entreprises, dans leurs phases de transition ou de transmission ➤ Soutien à la mise en place et au développement de multi-services en milieu rural ➤ Favoriser le développement du partenariat public –privé (relais poste,...) sans anticiper le désengagement des services existants ➤ Adapter le service à l'évolution de la demande de la clientèle (plages d'ouverture, gamme de produits, services connexes proposés...) ➤ Amélioration de la qualité de l'offre (aménagement et modernisation des locaux, facilité de stationnement, points bancaires, formation à l'anglais dans les secteurs touristiques...)
-MESURE 1-2	DEVELOPPEMENT D' ACTIONS COLLECTIVES POUR LA DYNAMISATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la lisibilité de l'offre et développer une logique de réseau (opérations commerciales intercommunales par bassin de services ou à l'échelle du Pays, signalétique, promotion, inscription dans les brochures touristiques...) ➤ Soutien à la reprise transmission- reprise (suivi et alerte : observatoire du Pays, dispositif d'accompagnement ...)
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES</u>	
Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Conseil Général 81, Centre de Formation des Apprentis	
<u>FINANCIERS</u>	
Etat (FISAC), Conseil Régional, Conseil Général 81, Europe	

CONTEXTE

La mobilité des personnes (enfants, personnes âgées, salariés, personnes isolées...) est un point crucial pour l'accès aux services et pour la vie économique et sociale du territoire.

Le Pays a un réseau assez dense mais des aménagements doivent être engagés de façon à optimiser le système de transport dessiné par le Département et la Région. Le transport scolaire est bien organisé sur le Pays, il pourrait contribuer à la réorganisation de l'ensemble du dispositif.

Plusieurs initiatives locales permettent de compléter le dispositif :

>Le Transport à la Demande TAD

Le Pays est pour une grande partie maillé par un système de transport à la demande depuis plus de 20 ans. Ce système est primordial pour rompre l'isolement des personnes en milieu rural et aider à la mobilité les enfants, les jeunes et les personnes en difficultés, pour qu'elles aient accès normalement aux services proposés.

Cependant, la fréquentation actuelle n'est pas suffisante avec des coûts élevés pour les collectivités en raison de la dispersion de l'habitat et de l'image vieillie du service.

>Le covoiturage

Une expérience est en cours sur le périmètre Leader+ (98 communes du Pays), ce dispositif est géré par le centre social de Carmaux.

Le développement de ce mode de transport doit se concevoir en complémentarité avec les horaires et le réseau des lignes régulières, afin de permettre le rabattement vers des points d'arrêt des cars.

>Le prêt de moyens de locomotion

Le PLIE du Carmausin répond à une demande spécifique (personnes en insertion professionnelle, emplois à des horaires décalés...) qui ne trouve pas de solution avec les transports en commun. Il propose des solutions de prêt de mobylette et depuis juin 2006, la location de voiture est possible moyennant 40€ la semaine

Les réductions ou les aides directes et les initiatives locales ne suffisent pas pour assurer l'accessibilité de toute la population aux pôles de services et aux réseaux interurbains.

Toute action ou aménagement du dispositif entrant dans ce champ de compétence doivent être engagés en concertation avec la Région ou le Département (autorité organisatrice du transport), en cohérence avec les schémas de transport arrêtés.

La Région et le Département ont redéfini les schémas de transport. Dès 2006 le réseau est cadencé, et repose sur des lignes à horaires réguliers avec un numéro unique régional afin de développer l'interopérabilité. En 2007, un central téléphonique et un site Internet seront développés afin de permettre à l'utilisateur de composer un trajet complet. 2008 mise en œuvre du plan régional des transports et ajustement du plan départemental.

ELEMENTS DE CADRAGE

69 communes bénéficient d'un TAD soit :

- 65% de la superficie du Pays (hors Carmausin et Albigeois)
- 63% de la population du Pays (hors Carmausin et Albigeois)

25 communes ne sont pas desservies par un mode de transport en commun (cars, TAD, ou Train)

- axe Albi Lacaune (Nord du Réalmontais)
- certaines communes du Sud Ouest de la C2A

PROBLEMATIQUE	
ENJEU - 1 - ORGANISER ET PROPOSER A TOUS UN MOYEN DE TRANSPORT	
-MESURE 1-1	DEVELOPPER LES PARTENARIATS ET L'INNOVATION DANS LES MODES DE TRANSPORT
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir et développer le covoiturage (site Internet, ...) ➤ Aider au développement de modes de transport adapté pour les personnes en insertion professionnelle ou en formation (prêt de véhicule, de mobylette, ...) ➤ Soutenir les projets innovants (véhicules mutualisés entre diverses associations, véhicules de transport pour personnes à mobilité réduite...) ➤ Encourager les TAD, le Conseil Général et les différentes collectivités à travailler en partenariat et optimiser le réseau : mise à plat de l'existant et réorganisation des services
Projets identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Covoiturage sur 98 communes dans le cadre du programme leader, géré par le centre social de Carmaux - Transport de personnes à mobilité réduite TPMR étendu à plusieurs autres communes de la C2A
ENJEU - 2 - AMENAGER DES ESPACES POUR ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ET LEURS USAGES	
-MESURE 2-1	FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement et équipement de lieux adaptés à l'intermodalité dans les bourgs-centre (espaces de stationnement en rapport avec le point multimodal : TAD, Ligne régulière de bus ...) ➤ Articulation entre les différents modes de transports en zones urbaines (améliorer l'interopérabilité : covoiturage, TAD, ligne régulière, train...)
-MESURE 2-2	PRENDRE EN COMPTE LES DIVERS ASPECTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter les porteurs de projet à intégrer la dimension environnementale dans leurs actions (déployer des moyens de déplacement doux type pistes cyclables, aménagement piétonnier...)
MOYENS MOBILISABLES	
<u>PARTENAIRES</u>	
Conseil Général 81, Conseil Régional, Pôle Local d'Insertion et d'Emploi, Centre Social Puy Saint Georges, gestionnaires de Centre de Loisirs Sans Hébergements, Points d'Accueil et d'Information, Association de Soutien A Domicile, Aide à Domicile en Milieu Rural, Communautés de communes, FEDERTEEP(transports scolaires)	
<u>FINANCIERS</u>	
Conseil Régional, Conseil Général81	